



# « 20 VILLES MOYENNES TEMOINS »

## APPEL A EXPERIMENTATION

MARS 2007

### 1 LE CONTEXTE : LES VILLES MOYENNES, CHARNIERES DU TERRITOIRE

Les villes moyennes ont joué un rôle structurant dans l'aménagement du territoire des Trente Glorieuses. Elles ont constitué le « maillon intermédiaire » de l'armature urbaine française entre métropoles d'équilibre et espace rural. Elles ont fixé les populations de l'exode rural et les emplois de la décentralisation industrielle. Elles ont participé à la diffusion d'un modèle d'industrialisation et d'un mode de vie.

#### ■ RELIER LES METROPOLES ET L'ESPACE RURAL, L'ECONOMIE PRODUCTIVE ET L'ECONOMIE RESIDENTIELLE

Trente ans après, les facteurs de la croissance ont changé de nature et avec eux, les ressorts du développement territorial. Dans ce contexte, le cadre de vie devient un facteur déterminant d'attractivité du territoire. Les villes moyennes sont amenées à jouer une fonction de charnière pour rapprocher l'économie productive et l'économie résidentielle. Cette fonction d'interface est particulièrement stratégique dans le domaine des grands services d'appui à la croissance que sont l'enseignement supérieur, l'accessibilité et les transports, la santé et l'offre de soins, la qualité de la vie urbaine. Ils constituent des enjeux majeurs pour le développement des villes moyennes mais également pour l'équilibre du territoire.

#### ■ QUATRE ENJEUX MAJEURS

L'ensemble du territoire est confronté à l'impératif de l'accès à la connaissance. La qualification du système d'enseignement supérieur des villes moyennes devient fondamentale pour démultiplier l'innovation et l'excellence en dehors des grands pôles universitaires. Dans cette perspective, les villes moyennes disposent d'un avantage compétitif : elles sont territorialement liées au tissu des entreprises et constituent un bon vecteur de transfert technologique. L'ensemble du territoire est également confronté au développement de la mobilité et des déplacements, qu'ils soient internes (à l'échelle de l'agglomération ou de la région) ou externes (à

l'échelle nationale ou européenne). Les villes moyennes, selon les configurations régionales, doivent pouvoir accéder à la grande ville proche qui dispose de services d'interconnexion (gares, aéroports), et ceci, dans une logique de raccourcissement des temps plus que des distances.

Depuis trente ans, la France connaît un mouvement d'inversion migratoire qui conduit les habitants des très grands pôles urbains à s'installer en périphérie, dans les communes rurales et dans les villes petites et moyennes. Parallèlement, les stratégies migratoires des actifs obligent les entreprises à se rapprocher des bassins de vie alors que c'était l'inverse auparavant. Les villes moyennes bénéficient de migrations d'actifs et de retraités ainsi que d'une bonne dynamique de l'emploi. Elles doivent pouvoir disposer d'une offre de soins sûre et performante face à une demande de plus en plus exigeante. La demande des nouveaux ménages actifs comptant de jeunes enfants constitue par ailleurs un moteur important de l'économie locale. L'aménagement d'un cadre de vie urbain agréable et la qualité des services aux ménages et aux entreprises constituent donc un enjeu déterminant pour conforter l'attractivité des villes moyennes et leur participation à la compétitivité nationale.

## **2 LES OBJECTIFS**

### **■ L'IMPORTANCE DES VILLES MOYENNES POUR LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Tous ces défis confirment l'importance que revêtent les villes moyennes pour la politique d'aménagement du territoire. L'évaluation de la politique de contrats territoriaux en direction des agglomérations (contrats d'agglomération en application des contrats de plan 2000-2006) a montré l'effet de levier tout particulier de cette procédure pour les villes moyennes. La politique contractuelle a accéléré l'affirmation des structures intercommunales et permis la formulation de projets intégrés et la mise en œuvre d'actions adaptées. Elle a également fait reconnaître la fonction pivot de leurs villes centres.

Par ailleurs, l'attention portée sur les villes moyennes à l'occasion du CIACT du 6 mars 2006 ainsi que les « 22 propositions » formulées par la Fédération des Maires des Villes Moyennes ont favorisé une meilleure prise en compte de leur positionnement régional dans les contrats de projets 2007-2013. La publication par la DIACT en mars 2007 du rapport « Les villes moyennes françaises » (La Documentation Française) vient parachever une première étape de diagnostic et de recommandations discutés au sein d'un groupe de travail associant les collectivités territoriales et l'Etat (FMVM/ADCF/DIACT) et alimentés par de nombreux experts.

### **■ LES OBJECTIFS GENERAUX**

L'appel à expérimentation « 20 villes moyennes témoins » a pour objectif d'amener la politique d'aménagement du territoire en direction des villes moyennes à franchir une nouvelle étape.

Les effets attendus en sont multiples :

- Conforter le chaînon intermédiaire que représentent les villes moyennes entre métropoles et espace rural, entre économie compétitive et économie de services résidentiels, dans un paysage national et européen où s'estompent les différenciations entre urbain et rural.
- Rendre plus visible l'apport des villes moyennes à la compétitivité nationale et faire qu'elles participent à la diffusion territoriale de l'économie de la connaissance et de la qualité de la vie urbaine.
- Consolider les fonctions des villes moyennes au titre de quatre politiques publiques structurantes, dont deux sont de la responsabilité de l'Etat (l'enseignement supérieur et la santé) et deux de la responsabilité partagée de l'Etat et des collectivités territoriales (l'accessibilité et les transports, le logement et le renouvellement urbain des centres).
- Répondre par là aux objectifs fondateurs de l'aménagement du territoire en faveur de l'équilibre et de la compétitivité, dans un contexte national et européen de polarisation spatiale et de fractures territoriales.

#### ■ LES OBJECTIFS PARTICULIERS ET LES ATTENDUS

L'appel à expérimentation « 20 villes moyennes témoins » comporte plusieurs particularités :

- C'est un appel à expérimentations sur un nombre restreint de vingt villes moyennes. L'expérimentation se déroulera sur un an. Elle donnera lieu à un bilan qui permettra d'évaluer à l'échelle nationale la pertinence des enjeux qui en émergeront et d'infléchir le cas échéant les grandes politiques sectorielles examinées.
- C'est un appel à expérimentation qui donne aux vingt villes moyennes retenues un rôle tout particulier : celui de villes témoins. Il leur reviendra de diffuser en temps réel les avancées et résultats de l'expérimentation en direction des autres villes moyennes à travers leurs réseaux d'élus, en particulier la FMVM et l'ADCF.
- C'est un appel à expérimentation qui donne lieu à l'octroi de crédits d'ingénierie (100 000 € en moyenne par ville retenue) qui sont conditionnés par des objectifs de dialogue, de négociation et de gouvernance locale entre l'Etat et les collectivités locales. En effet, ces crédits ont pour vocation première de permettre aux villes moyennes et aux services extérieurs de l'Etat :
  - ✓ D'identifier précisément les partenaires de l'Etat (y compris ses établissements publics – université, hôpital, SNCF, agence urbaine) et des collectivités locales les plus directement impliqués et permettre un partage de leurs point de vue
  - ✓ D'expertiser les enjeux concrets de la thématique choisie sur leur territoire commun, de manière à identifier la responsabilité de chacun
  - ✓ D'engager des processus de dialogue et de négociation pour aboutir à des méthodes de montage de projet et d'adaptation des diverses politiques sectorielles nationales aux spécificités des villes moyennes.

En particulier, le rôle de charnière territoriale des villes moyennes et les liens possibles avec la grande ville proche devront être explorés.

- Les crédits d'ingénierie ne sont donc pas destinés à la réalisation d'études par des cabinets extérieurs, mais à la définition du profil de gouvernance interne le mieux adapté à la thématique choisie ainsi qu'au fonctionnement quotidien du dialogue local pendant un an.

### **3 LA METHODE**

#### **■ QUI PEUT REpondre ?**

Le diagnostic et les orientations élaborés depuis deux ans ont pris le parti de définir la ville moyenne comme une aire urbaine de 30 000 à 200 000 habitants, de manière à prendre en compte la dilatation urbaine résultant des trajectoires résidentielles. Cette définition est statistique. Il convient à présent de prendre en compte l'échelle de portage institutionnel des politiques publiques que sont les intercommunalités.

Pourront donc déposer leur candidature :

- les intercommunalités entièrement incluses dans une aire urbaine (hors Ile de France) de 30 000 à 200 000 habitants (au recensement de 1999)
- la commune la plus peuplée d'une aire urbaine de 30 000 à 200 000 habitants si elle ne dispose pas d'intercommunalité ou si elle appartient à une structure intercommunale qui n'est pas entièrement incluse dans une aire urbaine de 30 000 à 200 000 habitants.

Vingt villes moyennes seront retenues à l'été 2007.

#### **■ QUELS SONT LES THEMES PRIORITAIRES ?**

L'appel à expérimentation propose d'explorer quatre thématiques prioritaires : l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, l'accessibilité et les transports, la santé et l'offre de soins, le logement et le renouvellement urbain des centres. Quelques orientations peuvent permettre aux villes moyennes candidates de se positionner :

#### **1 ) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET INSERTION PROFESSIONNELLE**

- Recenser l'ensemble des éléments de la plateforme d'enseignement supérieur du site de la ville moyenne (antennes universitaires, IUT, formations non universitaires - BTS, écoles d'ingénieurs et d'écoles consulaires) et organiser leur mise en relation pour atteindre un niveau d'excellence ;
- Mettre à profit l'harmonisation des diplômes au niveau européen pour requalifier l'offre d'enseignement supérieur : rationalisation, spécialisation sur certaines filières et développement des complémentarités des formations et de la recherche (pour le niveau master) avec celles de l'université mère ;
- Identifier le cas échéant la place du site d'enseignement supérieur des villes moyennes dans la politique des pôles de recherche et d'enseignement

supérieur (PRES) en cours de définition et dans les contrats quadriennaux des établissements universitaires ;

- Faciliter la mobilité des étudiants (transports) et leur accès à la recherche dans les laboratoires de l'université mère ;
- Qualifier les formations professionnalisantes en développant la formation en alternance et développer la recherche appliquée par des partenariats public/privé avec le tissu industriel local ;
- Favoriser les partenariats pour aménager des équipements améliorant la qualité de la vie étudiante et les faire participer au renouvellement urbain des centres ville.

Il est à souligner que d'ores et déjà, les sites d'enseignement supérieur des villes moyennes pourront s'inscrire dans la procédure des plateformes d'insertion professionnelle lancée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le but de rapprocher les employeurs et le monde économique des parcours professionnels des diplômés de l'enseignement supérieur.

Le choix pour cette orientation pourra s'intégrer dans les éléments de la réponse.

## **2 ) ACCESSIBILITE ET TRANSPORTS**

- Recenser l'ensemble des enjeux liés à l'accessibilité, à l'échelle du territoire proche de la ville centre ou dans un rayon plus large, départemental, régional ou national ainsi que les partenaires impliqués selon les modes de transports : ferroviaire, aérien, routier.
- Améliorer les services d'intermodalité pour développer les relations entre villes moyennes, faciliter le temps d'accès à la grande ville la plus proche.
- Organiser l'intermodalité et la gouvernance des réseaux de transport par la prise en compte dans les plans de déplacement urbain de toutes les échelles de connexion de la ville moyenne avec l'extérieur.

## **3 ) SANTE ET OFFRE DE SOINS**

- Promouvoir, en conformité avec les orientations des SROS, une offre graduée de soins ainsi que des collaborations avec les CHU sur certains segments stratégiques (chirurgie) de manière à offrir aux habitants des villes moyennes l'accès à des plateaux techniques sûrs et performants.
- Conforter la fonction pivot des villes moyennes pour l'organisation des territoires locaux de santé sur l'ensemble de la filière des soins, du préventif au curatif.
- Composer des plateaux techniques diversifiés et de qualité par l'articulation public/privé et l'amélioration de l'accès aux soins (transports d'urgence en particulier).
- Développer la formation professionnelle des praticiens hospitaliers des villes moyennes en lien avec les CHU et conforter le rôle des écoles d'infirmières.
- Favoriser à partir des établissements de référence la déconcentration des protocoles de soins dans les villes moyennes ainsi que le diagnostic à distance au moyen de la télémédecine ou de nouveaux dispositifs de communication.

- Développer les mesures d'encouragement à l'installation de généralistes et de spécialistes.

#### **4 ) LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN DES CENTRES**

- Lancer une réflexion sur la manière de renforcer la maîtrise d'ouvrage des projets urbains des villes moyennes par les intercommunalités qui couvrent le périmètre de leurs aires urbaines.
- Identifier les mécanismes permettant d'élargir la notion de renouvellement urbain à la revivification des centres des villes, pour y intégrer tous les aspects du renouvellement urbain, le logement, les services aux personnes et les services aux entreprises, le développement des activités économiques et l'aménagement des espaces publics.

Il est à souligner que d'ores et déjà, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) pourront favoriser le développement d'une production diversifiée de logements dans les villes moyennes, soit par la réhabilitation de logements privés et la sensibilisation des propriétaires bailleurs, soit par la réhabilitation et l'adaptation de logements ou propriétés nouvellement acquis par des populations à revenus moyens et modestes.

En particulier, la problématique des « OPAH de renouvellement urbain » en faveur de projets urbains intégrant les diverses fonctionnalités des centres villes (services, transports, espaces publics, activités) pourra s'intégrer parmi les éléments de la réponse.

#### **■ COMMENT REPONDRE ?**

Les candidatures ne devront porter que sur un seul thème d'expérimentation, ce qui permettra de hiérarchiser les priorités de chaque territoire et d'approfondir sur une durée relativement courte (un an) les enjeux et orientations de la politique publique choisie.

La candidature devra comporter :

- un diagnostic succinct de la situation de la ville moyenne au regard de la thématique choisie,
- une argumentation politique sur les enjeux et défis que comporte la politique publique choisie pour le territoire,
- une énumération des sujets à débattre pour atteindre des objectifs partagés entre l'Etat et les collectivités territoriales
- une indication des orientations envisagées pour améliorer ou consolider la situation constatée
- une description précise des partenaires envisagés et du fonctionnement de la gouvernance locale pour appréhender la stratégie à mener sur le thème choisi.

Les réponses sont attendues pour le **30 juin 2007**.

La DIACT réservera 2,2 M€ pour l'appel à expérimentation, avec en moyenne 100 000 € par ville retenue et 0,2 M€ pour le pilotage national du dispositif par la DIACT.

#### ■ **UNE MISE EN RESAU NATIONALE**

Dès l'annonce de la liste des villes moyennes retenues, la DIACT mettra en place un dispositif national de suivi des expérimentations locales, de manière à favoriser :

- la mise en réseau des vingt expérimentations par l'organisation de rendez-vous réguliers permettant l'échange de problématiques et de bonnes pratiques ;
- la mise à disposition d'experts spécialisés sur chaque thématique permettant, au cours des rendez-vous nationaux, d'apporter un appui technique et méthodologique aux collectivités locales concernées.

Ce dispositif d'accompagnement national sera ouvert aux associations d'élus concernées. Il complètera le dispositif de « témoignage » en direction de l'ensemble des villes moyennes assuré par les associations. La clôture du double dispositif de suivi et de témoignage prendra la forme d'une Rencontre nationale des villes moyennes à l'automne 2008.

\*

\*

\*

**LES REPONSES DEVRONT PARVENIR PAR MAIL AVANT LE 30 JUIN 2007 17H ET PAR COURRIER A LA DIACT**

**DIACT – 1, AV. CHARLES FLOQUET – 75343 – PARIS CEDEX 07**

**A L'ATTENTION DE PRISCILLA DE ROO**

**TEL : (33) 01 40 65 12 91**

**MAIL : [priscilla.deroo@diact.gouv.fr](mailto:priscilla.deroo@diact.gouv.fr)**